

Compte-rendu du CHSCT Extraordinaire du 20 décembre 2019

Ordre du jour

Situation du CFP de Bagnols sur Cèze

Examen du droit de retrait effectué par les agents du SIE de Bagnols sur Cèze le jeudi 19 décembre suite au percement d'une dalle amiantée sans mesure de protection individuelle, ni collective.

Position de l'employeur sur la présence d'un Danger grave et imminent.

En introduction le Président du CHSCT a confirmé la validité de la procédure de droit de retrait des agents ainsi que l'inscription au registre des dangers graves et imminent de l'incident.

Les faits :

Mercredi 18 décembre une société d'électricité venue passer des câbles pour des postes informatiques constate que les gaines ne sont pas suffisantes. Il faut percer la dalle pour agrandir le trou.

D'après le gestionnaire de site du CFP de Bagnols sur Cèze, celui-ci informe la présence de fibres amiantes sur la colle des dalles. L'ouvrier considère que c'est négligeable et perce tout de même la dalle. Aucune opposition de la part du gestionnaire de site.

En apprenant cela des agents s'inquiètent. Afin de rassurer les agents le chef de service du SIE fait déplacer le poste informatique

empoussiéré par les travaux du bureau. Ce qui conduit à potentiellement polluer d'autres bureaux.

Jeudi matin les agents informent la représentante **Solidaires Finances du site de Bagnols sur Cèze** de l'incident. Le droit de retrait est proposé aux agents. Le chef de service est avisé de ce droit de retrait et la procédure amène à annoter le registre de danger grave et imminent du site de Bagnols sur Cèze.

Solidaires Finances a pris l'attache de l'Inspecteur Santé et sécurité, d'après lui dans un cas comme celui-ci le percement d'une dalle amiantée entraîne plus de 12 fibres d'amiantes / litre d'air. A savoir que le seuil légal est à 5 fibres d'amiantes / litre d'air.

En urgence un CHSCT Extraordinaire est convoqué le vendredi 20 décembre afin de juger du danger grave et imminent.

Solidaires Finances a lu une déclaration liminaire.

Solidaires Finances au cours de ce CHSCT a fait plusieurs demandes :

- **la validation du danger grave et imminent ayant entraîné le droit de retrait des agents**
- **Un droit d'enquête du CHSCT afin de déterminer les responsabilités et les circonstances de cet incident.**

- Une demande de formation et d'information aux chefs de services et gestionnaires de sites sur la problématique de l'amiante et de la conduite à tenir en cas d'incident.
- Une amélioration de la communication de la part de la direction (Budget Immobilier Logistique) envers les gestionnaires de sites en cas d'interventions des sociétés extérieures sur les sites de la DDFIP afin qu'ils puissent jouer pleinement leur rôle.

Le Président du CHSCT M GUIN a validé pleinement le danger grave et imminent de cet incident ce qui a conduit à valider le droit de retrait des agents du SIE de Bagnols sur Cèze.

Le CHSCT a validé les actions envisagées par la direction :

- Des mesures d'empoussièrement ont été effectuées le vendredi 20 décembre. Les résultats sont attendus lundi 23 décembre.
- Un nettoyage par une société habilitée sous section 4 interviendra au plus tôt.
- Si les analyses montrent que le seuil légal est dépassé, 5 fibres / litres d'air, de nouvelles analyses devront être réalisées après le nettoyage.
- Tant que nous n'avons pas de résultats qui confirment être sous le seuil légal, les locaux sont condamnés et seules les personnes habilitées à travailler sous la section 4 doivent être dans le périmètre impacté par l'incident.

- Le directeur s'est engagé à réaliser une information à destination des chefs de services et gestionnaires de site sur le sujet de l'amiante pour les sites amiantés.

Le Directeur a repris les propos de Solidaires Finances dans sa déclaration liminaire :

« Cet incident est INACCEPTABLE pour une direction qui a déjà eu ce genre d'incident »

Solidaires Finances ne peut que se féliciter de ces annonces et des actions proposées par la direction.

Il restera à déterminer si les chefs de service ont eu raison d'ouvrir les fenêtres à quelques heures des analyses de l'air dans le bâtiment. Cette action a pu polluer l'environnement de Bagnols sur Cèze, seul point d'achoppement entre les représentants de Solidaires Finances et le président du CHSCT.

L'avis de l'ISST excusé lors de CHSCT est attendu sur ce point.

2/ Questions diverses

Solidaires Finances a évoqué des inondations suite à des fortes pluies sur le site du SIE NIMES SUD au bureau 204 ainsi que du bureau 201.

Solidaires a demandé qu'une société spécialisée dans la recherche de fuite soit saisie.

Les fenêtres en aluminium sont sûrement la cause de ces infiltrations récurrentes potentiellement dangereuses du fait de la présence de gaines électriques.